

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **8 février 2010**

Décision n° **B-2010-1388**

commune (s) : Chassieu

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située lieu-dit "Les Broses" et appartenant aux conjoints Dumont

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1er février 2010

Compte-rendu affiché le : 9 février 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip (pouvoir à M. Da Passano), Arrue, Barge, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Bouju, Julien-Laferrière (pouvoir à Mme David M.).

Absents non excusés : MM. Charrier, Charles, Rivalta.

**Bureau du 8 février 2010****Décision n° B-2010-1388**

commune (s) : Chassieu

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située lieu-dit "Les Broses" et appartenant aux consorts Dumont**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Les consorts Dumont, propriétaires d'une parcelle de terrain située au lieu-dit "les Broses" à Chassieu, ont proposé de céder leur bien à la Communauté urbaine.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu, d'une superficie de 3 955 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 148 de la section BY.

La Communauté urbaine est elle-même propriétaire de nombreuses parcelles de terrain contiguës.

Cette proposition présente donc un intérêt certain, car elle permettrait de poursuivre les réserves foncières, nécessaires à l'extension de la zone industrielle Mi-Plaine.

Aux termes du compromis, les consorts Dumont accepteraient de céder leur bien au prix de 49 500 €, admis par Fance domaine et libre de toute location ou occupation ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située lieu-dit "les Broses" à Chassieu et appartenant aux consorts Dumont.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer ledit compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme - opération n° 1 755, individualisée le 11 janvier 2010 pour la somme de 15 000 000 €.

**4° - Le montant** à payer en 2010 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 100 - fonction 824, à hauteur de 49 500 € pour l'acquisition et de 1 600 € pour les frais estimés d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2010.**